

APRÈS LE CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION CORNEC...

Le Congrès de la F.C.P.E. qui s'est tenu à Albi du 28 au 30 mai a suscité des commentaires divers, mais qui s'accordent dans l'ensemble pour faire ressortir un affrontement entre la majorité Cornec et la fraction du P.C.F., se concluant néanmoins par un vote unanime de la résolution générale.

Pour juger de ce qui s'est passé à Albi il convient de situer ce congrès dans son contexte.

Entre deux consultations électorales:

On se souvient que devant les exigences des cléricaux, Mitterrand avait obtenu le silence des organisations laïques du C.N.A.L. au moment des municipales. Il avait même obtenu un peu plus avec l'introduction du «droit à la différence» dans la déclaration du C.N.A.L. aux citoyens. Quant au P.C.F. il faisait du chapitre du programme commun concernant l'école laïque une partie réservée dont l'éventuelle application serait soumise à l'acceptation de l'Eglise.

Mais ces silences et atermoiements du mois de mars, s'ils constituaient déjà une capitulation, ne pouvaient suffire aux cléricaux qui attendent, avant 1978, des propositions concrètes susceptibles de leur donner satisfaction.

Ce furent eux qui reprirent l'initiative après les municipales par la voix de l'U.N.A.P.E.L. Ce congrès de Lille, réputé comme un déchaînement provocateur, comporte en fait deux aspects: une position de principe envisageant la nationalisation avec reconnaissance de l'enseignement catholique es-qualité:

«Nous voulons être dans l'éducation nationale, mais il faut que l'on reconnaisse l'enseignement catholique. C'est à ce prix que nous pourrons faire des propositions pour la rénovation du système éducatif».

Un rapport des secrétaires généraux de l'enseignement catholique appelant au dialogue avec l'Union de la Gauche:

«Nous sommes disposés à participer à toute recherche qui irait dans la voie d'un service d'éducation de structure pluraliste. Mais une telle recherche suppose que de notre côté nous soyons disposés à faire de nouveaux pas dans la cohabitation avec l'enseignement public».

Il faut savoir aussi que ce congrès de l'U.N.A.P.E.L. a refusé son soutien aux «comités de défense» contre la nationalisation constitués en Vendée, dans le Finistère et la Loire-Atlantique. Ce désaveu des «intégristes» de l'enseignement privé avait d'ailleurs été précédé d'une «mise en garde» du directeur diocésain de Nantes leur reprochant de préférer les contrats simples aux contrats d'association qu'ils considèrent comme le début d'un processus vers la nationalisation. En effet, le contrat simple n'oblige pas les municipalités à verser des crédits de fonctionnement, contrairement aux contrats d'association.

Il faut savoir également que le congrès de la F.E.P.-C.F.D.T. (*Fédération des Enseignants Privés*) s'est prononcé, en avril, pour la nationalisation par étapes: l'une d'elles prévoit modification de la Loi Debré entraînant la généralisation des contrats d'association, et la dernière l'abrogation de la Loi Debré. Comme quoi il n'est pas nécessaire d'avoir prêté le serment de Vincennes et de rallumer la guerre scolaire pour demander l'abrogation de la Loi Debré.

De même la loi Guerneur, votée par les catholiques de droite, renforcera une situation qu'utiliseront, le moment venu, les catholiques de gauche de la C.F.D.T.

Rappelons enfin que la F.E.P.-C.F.D.T. a défini, depuis 1974, sa conception de la nationalisation comme une «*transformation du service public unique dans l'optique du pluralisme et de l'autogestion*».

Dualisme et pluralisme:

C'est à la lumière de tous ces éléments qu'on peut valablement analyser le congrès de la F.C.P.E.

Il apparaît clairement que si l'offensive contre la laïcité peut prendre l'aspect d'un renforcement du «dualisme», c'est-à-dire un accroissement des subventions de l'Etat à un enseignement catholique parallèle gardant son propre secrétariat général, ainsi que le revendiquent Guerneur et les «comités de défense», on ne saurait pour autant détourner l'attention du danger pire encore qui menace les laïques dans leur dos, sous la forme de nationalisation «pluraliste».

Le congrès de la F.C.P.E., dès son ouverture, a récusé le «dualisme» avec une tonalité qui a pu surprendre après le laxisme des municipales. Mais la suite du congrès est beaucoup moins rassurante pour ce qui concerne le «pluralisme» proposé par la C.F.D.T.

Les commentateurs ont souligné l'opposition entre l'attitude dure affichée par la majorité Cornec en début de congrès et les interventions conciliantes de la fraction du P.C.F., animée par Ch. Roulette, rappelant «*la nécessité des étapes*», rejetant «*toute spoliation*» et «*esprit de revanche*», termes mentionnés dans la résolution unanime. Mais ces formules étaient déjà incluses dans la déclaration du C.N.A.L. lue par Lasserre à l'ouverture du congrès. Elles se trouvent même dans le texte du Programme Commun qui, comme l'expliquait Mitterrand sur FR-3, la veille du congrès socialiste, permet toutes les souplesses et délais d'application.

La seule véritable divergence entre majorité et P.C.F. s'est manifestée au niveau d'une commission: le P.C. est contre la suppression des subventions à l'école privée (1), la majorité voudrait assortir ces subventions d'un certain contrôle par l'Etat (contrôle de quoi?).

Mais ce que Mitterrand n'a pas dit c'est qu'il compte utiliser le fameux principe de gestion tripartite, invoquée par le C.N.A.L., comme un piège se refermant sur les laïques.

Un rapprochement du projet C.F.D.T. a déjà été obtenu par l'introduction du «*droit à la différence*» dans la déclaration du C.N.A.L. en mars dernier.

Les Conseils d'Ecole, qui seront mis en place en septembre par Haby, doivent être l'outil de «*la transformation du service public unique dans l'optique du pluralisme et de l'autogestion*» voulue par la C.F.D.T. Nous avons relevé (2) ce qu'en dit le secrétaire général du S.N.I.: «*Sans s'opposer au principe de l'existence de ces Conseils, qui rappellent l'idée de gestion tripartite du service public d'éducation, G. Georges conteste la façon de les installer et de les faire vivre prévue par le ministre...*» (*Ecole Libératrice* n° 21).

L'unité des appareils:

On ne peut dire que le congrès de la F.C.P.E. ait marqué un coup d'arrêt à cette glissade vers la solution «pluraliste». Michel Lasserre lui-même, secrétaire du C.N.A.L., écrit dans «*L'Ecole Libératrice*» du 10 juin, parlant des cléricaux: «*Disons même que leur projet n'a pas le mérite d'être pluraliste. Il est fondé uniquement sur le dualisme actuel qu'il entend confirmer*».

(1) Marchais le confirmait officiellement dans une déclaration du 19 juin.

(2) «*Anarcho-Syndicaliste*» n° 14 (mars 1977).

Quant à Cornec, il déclarait dans une interview à *«Informations Ouvrières»* au cours du congrès: *«...ils ont l'audace de proposer ensuite à la Gauche une nationalisation dualiste. Car il ne s'agit pas de pluralisme. Il s'agirait d'avoir un ministre catholique, probablement un évêque... »*.

Il est vrai que les déclarations peuvent prêter parfois à des extrapolations incertaines. Tenons-nous en donc aux faits. Lorsque le délégué de la Loire-Atlantique, seule section qui ait condamné la participation aux conseils d'école, a voulu exposer le point de vue de ses mandants, la démonstration d'hostilité qui lui fut bruyamment opposée ne laissa aucun doute sur l'unité des appareils P.C.-P.S.; le bloc Cornec-Roulette s'était comme par enchantement ressoudé, et le congrès engageait ses adhérents à *«une participation militante»* aux conseils d'école.

En guise de conclusion:

Le congrès de la F.C.P.E. a pris position contre la promotion d'un évêque au rang de ministre: *«Les parents de la F.C.P.E. récusent le dualisme scolaire institutionnel»* (Résolution générale).

Pour le reste il n'a pas dissipé les équivoques, il les a confirmés. Il a voulu, par un langage approprié, rassurer une partie des délégués. Mais, sur le fond, il a laissé les mains libres aux appareils de la Gauche pour préparer avec les cléricaux «modernes» la nationalisation pluraliste.

C'est du moins ce que semblait vouloir dire, le 2 juin à Lyon, une personnalité digne d'intérêt:

«Les déclarations d'Albi avaient, au moins en partie, une signification tactique intérieure au congrès. L'interprétation selon laquelle la Fédération aurait voulu peser sur la position du P.S. peut également être donnée.

Mais, au delà de ces apparences tactiques, s'amorcent les conditions d'un débat dépouillé de ses aspects polémiques: j'ai noté un changement de ton lors du congrès des A.P.E.L. et si je me réfère à la résolution finale du congrès d'Albi, je constate également dans les termes de «non-spoliation» et «d'absence d'esprit de revanche» une convergence avec les expressions qui sont les nôtres».

Telles sont les conclusions de M. Mexandeau, spécialiste des questions scolaires au Parti Socialiste.

Serge MAHÉ.

P.S.: Au moment de mettre sous presse nous apprenons que la Commission Administrative de la F.E.N. propose:

Dans un «esprit d'apaisement de sérénité et de bon sens, d'expliquer les raisons qui rendent nécessaires une école laïque pluraliste et diversifiée».
